

Date de dépôt : 9 mai 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis

Rapport de majorité de M. Pascal Spühler (page 1)

Rapport de minorité de M. Roberto Brogginini (page 36)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Pascal Spühler

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a discuté à trois reprises de cette pétition lors de ses séances des 12 avril 2010, 21 et 28 juin 2010, sous l'excellente présidence de M. Ivan Slatkine ; le procès-verbal a été tenu par M. Christophe Vuilleumier, que nous remercions pour son excellent travail.

Préambule

Cette pétition demande au parlement d'agir et d'appuyer la demande des pétitionnaires pour l'ouverture de lieux de spectacles en remplacement des différents lieux publics tels que les salles du Piment Rouge, de Letage, du Galpon, du K-Bar, du Shark et du Kinetik, et ce, une année après la fermeture d'Artamis.

Le 12 avril 2010, était prévue l'audition de M^{me} Albane Schlechten, présidente de l'Union des Espaces Culturels Autogérés (UECA) qui a lancé la pétition. M^{me} Schlechten n'étant pas présente à son audition et ne s'étant ni

fait excuser ni remplacer, le président ouvre le débat quant au sort à donner à la pétition 1722 tout en nous signalant avoir entendu qu'une pétition similaire avait été renvoyée à la Ville de Genève et demandant si ce n'est pas ce qu'il faudrait faire.

Le débat étant lancé, fallait-il renvoyer cette pétition directement à la Ville, sans auditions-proposition du président-ou fallait-il la classer directement comme le proposait l'Entente, ou fallait-il la maintenir à l'ordre du jour et offrir aux pétitionnaires une autre audition comme le proposait la gauche avec le soutien du MCG selon le principe d'égalité de traitement ?

On peut facilement imaginer la teneur des débats et des interventions des commissaires. Certaines furent hautes en couleurs, à propos notamment du site Artamis et toutes les entités qui en faisait partie.

Heureusement, après quarante-cinq minutes de débat, la sagesse a prévalu. Le président propose aux commissaires, au vu de la quantité de travail de la commission, de procéder une nouvelle audition de M^{me} Schlechten à une date ultérieure, de suspendre l'examen de la P 1722 et de traiter les autres pétitions urgentes en attente. La proposition est adoptée par la commission.

21 juin 2010, nous procédons à l'audition de MM. Yan Roschi, coordinateur UPA, Alain Vaucher et Stephan Press, membres du groupe de travail « Artamis ».

En préambule, M. Roschi excuse leur absence à la dernière convocation. Il explique le pourquoi et le comment de la création de leur fédération qui s'est formée officieusement lors de la fermeture des squats, avant d'être officialisée en 2009. Elle regroupe quelque 22 associations. (Annexe 1 : liste des associations membres de l'UECA et des projets de ces associations).

Suite à la fermeture du site Artamis, certaines associations ont pu être relogées. La fédération entend assurer la pérennité de ces activités en relevant qu'il manque un certain nombre de lieux.

A la demande d'un commissaire (Ve), M. Roschi nous répond que la fédération recherche une salle de 200 places, deux salles de 50 places, plus deux lieux pour 100 à 150 personnes.

Un député (R) se demande si c'est à l'Etat de résoudre ce type de problèmes.

M. Press répond que c'est une problématique relevant de la relation entre culture et Etat et qu'il y a un paradoxe entre ce qui se dit à l'égard de la culture et ce qui se fait dans la réalité.

Il pense qu'il s'agit d'un problème cantonal et non municipal.

Il nous fait également remarquer, en parlant d'Artamis, qu'un consensus semble se faire entre la Ville et l'Etat quant à la suppression de la salle de spectacle qui avait pourtant été prévue.

Pour faire suite à la question d'un commissaire (L), M. Press confirme qu'il y a un partenariat entre le groupe de pilotage Ville-Etat et les sites existants, mais en nous précisant qu'il est difficile de trouver des lieux en raison de la loi sur les zones industrielles.

Suite à la demande d'un commissaire (S) concernant les projets concrets à l'égard d'Artamis, M. Press nous confirme qu'une salle de spectacle avait été envisagée. Elle aurait pu avoir son entrée semi-enterrée à la rue des Gazomètres, ceci afin de diminuer les nuisances, et il transmettra à la commission certains documents sur l'association et les projets, documents annexés au présent rapport.

M. Roschi nous fait remarquer qu'un bon nombre d'associations ayant été relogées n'ont pas le droit de faire d'événements publics, ce qui va à l'encontre de l'auto-gestion.

Par « autogéré » on entend : comités de nature associative sans buts lucratifs qui gèrent ces lieux.

Suite à cette audition plusieurs demandes sont faites, tant de la part de la gauche que de la droite, afin d'auditionner la Ville et l'Etat afin de connaître les projets pour l'ancien site Artamis et le sort réservé aux différentes associations qui étaient sur le site et qui sont représentée-s par l'UECA. (Annexe 2 et 3 : Document de l'UECA, projet de coopérative : Construction d'une salle pluridisciplinaire dans l'écoquartier Jonction et Revendications de L'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée).

Certains commissaires, particulièrement un commissaire (S), remarquent que les sites alternatifs manquent à Genève et que les nuisances qui en découlent peuvent être modérées, tout en rappelant qu'il est important de donner aux jeunes des lieux de ce type.

On s'étonnera également quant à l'obstination des pétitionnaires à refuser de s'implanter dans d'autres sites.

D'ailleurs un commissaire (MCG) déclarera aussi être dérangé par l'idée d'avoir une concentration de lieux alternatifs au même endroit.

Un commissaire (R) souligne également que cette commission a déjà traité un certain nombre de pétitions se plaignant du bruit, de la drogue ou

d'autre nuisance dans ce quartier et il se demande si la réponse à donner aux pétitionnaires n'est pas « Oui mais pas là ».

Un commissaire (MCG), ayant siégé lors de l'ancienne législature à la même commission, rappelle que la commission avait déjà été saisie par une même pétition et que la commission avait visité les lieux et finalement renvoyé ladite pétition à la Ville. Il nous rappelle également que les autorisations d'exploitation n'avaient pas été respectées et que pour lui, une audition supplémentaire n'est pas nécessaire.

Des questions sont également soulevées quant aux conditions et aux prix proposés dans les zones industrielles

Des remarques sont émises aussi, quant à l'utilité de lieux de ce type pour toute une population et quant à la place que l'on accorde aux jeunes dans cette problématique.

Le président passe alors au vote de l'audition de M. Muller :

En faveur : 13 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC, 2 S, 2 Ve)

Contre : –

Abstention : 1 (1 MCG)

Le président passe ensuite au vote de l'audition de M. Pagani :

En faveur : 9 (2 S, 1 R, 2 Ve, 2 L, 1 MCG, 1 UDC)

Contre : –

Abstentions : 5 (1 MCG, 2 PDC, 1 L, 1 R)

Le président passe encore au vote de l'audition de M. Beer :

En faveur : 13 (2 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 1 UDC, 2 S, 2 Ve)

Contre : –

Abstention : 1 (1 MCG)

Le président propose alors de grouper ces auditions.

Le 28 juin 2010, audition de M. Charles Beer qui nous déclare que le sujet relève de la Ville de Genève et du DCTI, pour ce qui est des infrastructures, qu'il se fera donc le porte-parole du Conseil d'Etat sans pouvoir entrer dans tous les détails.

Il évoque les déclarations de M. Pagani en remarquant que ce dernier signalait la participation d'associations. Il ajoute qu'il y a des flottements de

la part de la Ville de Genève, également en ce qui concerne les besoins de M. Mugny.

Ce serait une de ces raisons qui expliquent que le DCTI ne s'est donc pas lancé dans le concret.

M. Beer nous rappelle que les lieux alternatifs disparaissent dangereusement, ce qu'il faut différencier de la politique des squats. Il ajoute qu'en tant que chef du DIP, il ne peut que répéter qu'il est nécessaire d'encourager un certain nombre de lieux destinés à une culture qui n'est pas formatée. Il rappelle que le propre de la culture alternative est de devenir dans le futur la culture la plus courue. Il pense donc qu'une salle de 200 à 500 places est une réelle nécessité qui fait sens dans ce quartier.

Un commissaire (Ve) veut des explications sur le fait que les pétitionnaires ont évoqué des espaces sur d'autres lieux qu'Artamis. Est-ce que des démarches ont été entamées auprès d'autres communes ?

M. Beer nous rappelle que la Conférence culturelle avait été créée il y a quelques années et que seules trois communes y avaient adhéré. Suite à cela, un groupe de concertation s'est créé entre ces trois communes et l'Etat afin de trouver des solutions. Il précise que Plan-les-Ouates envisage des espaces aux Cherpines pour la culture alternative. Il mentionne que des recherches sont donc en cours, notamment dans le cadre du PAV.

Un commissaire (PDC) demande si les autorités ont plus de problèmes avec des lieux alternatifs autogérés en raison du manque de répondant.

M. Beer répond qu'il est clair que les risques sont plus élevés lorsqu'une manifestation est faite dans un lieu qui n'est pas destiné à cela. Il remarque a contrario que formater les choses empêche également un certain nombre de développements.

Il rappelle qu'il n'y a pas eu de catastrophe jusqu'à présent et précise, en outre, qu'il est évident que la consommation de produits illicites est plus grande dans ce genre de sites, mais que le vrai problème relève du bruit à l'égard du voisinage, un problème sur lequel l'attention se cristallise. Il pense qu'il est nécessaire de comprendre les jeunes autant que le voisinage.

M. Beer nous déclare que l'avenir pour la culture alternative se trouve dans les zones industrielles.

Un commissaire (Ve), membre fondateur de l'Usine, signale que le bâti autour de cet édifice était jadis constitué de dépôts et que les logements ne sont arrivés que plus tard. Il précise aussi que l'Usine attire également des Français et se demande si un dialogue avec la France est ouvert afin de

trouver des lieux. Il pense en l'occurrence à une ouverture auprès du CRFG (Comité Régional Franco-Genevois).

Selon M. Beer, le CRFG n'est pas une préoccupation ; il sera plus nécessaire de compter sur la politique de la Ville et l'Etat devra jouer un rôle de coordination.

Un commissaire (UDC) demande ce qu'il en est du lauréat choisi pour le réaménagement d'Artamis.

M. Beer ne connaît pas les détails.

A la question du président concernant le financement d'une salle de 500 places et la gestion de celle-ci, M. Beer répond qu'il nous faut poser ces questions à M. Muller.

Un commissaire (Ve) demande quelle est la logique cantonale concernant des lieux de représentations alternatifs.

M. Beer affirme que le canton se soucie des lieux de culture alternative depuis la fermeture des squats, mais qu'il est difficile de maîtriser un site tout en permettant à l'esprit créatif de cette culture de se maintenir.

Un commissaire (MCG) évoque le Moulin à Danses qui est une association connue et qui fait aussi partie de la culture alternative. Cet établissement qui existe depuis plus de 25 ans semble bien géré et ne pas poser spécialement de problème à l'ordre public. Cela pourrait être un exemple à suivre en terme de site autogéré et de culture alternative.

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève

M. Pagani nous explique qu'un concours a été mené avec le canton et que le projet vainqueur prévoit des lofts sociaux, une salle polyvalente et une salle de spectacles qui prendront place dans deux immeubles, la salle de spectacles n'étant en aucun cas destinée aux concerts. Il ajoute que la salle autogérée sera créée en fonction de la participation.

Le président remarque que c'est donc la Ville qui s'occupe de ces questions.

Acquiescement de M. Pagani.

Un commissaire (MCG), au vu de la proximité de l'Usine, se demande si l'emplacement est judicieux.

M. Pagani répond ne pas vouloir pervertir les zones industrielles qui sont destinées aux entreprises.

Un commissaire (UDC) imagine que le projet a été choisi avec des éléments finis. Il se demande s'il est possible d'inclure les demandes de la pétition.

M. Pagani remarque qu'il vient de répondre à cette question.

Le président constate que la Ville de Genève a répondu en partie à cette pétition.

Un commissaire (L) interroge, à propos du concours, M. Pagani. Celui-ci répond qu'un programme a été élaboré en deux tours.

Le président relève que le nombre de places doit être fixe et il se demande comment cette question est gérée.

M. Pagani répond que c'est seulement à la fin des travaux qu'il sera possible de connaître exactement les superficies. Il précise que la pollution est plus importante que ce qui avait été estimé, ce qui représente un coût.

Le président demande encore à M. Pagani s'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. Il répond par l'affirmative et se retire.

A la suite de cette audition, les débats qui animeront la commission diviseront clairement la gauche et la droite, renforcée du MCG. Les premiers, désireux de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, argumentent entre autres, que ce dernier devrait être un partenaire pouvant intervenir. Les autres estimant que l'invite de la pétition, demandant une salle de spectacle de 200 à 500 personnes, est remplie et estiment que la pétition doit être déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Un commissaire (Ve) insistera pour l'audition de M. Muller qui avait été demandée par la commission et qui a été remplacé par M. Beer. Cette proposition est refusée par la commission.

Un commissaire (MCG) confirme être en faveur du dépôt, car non seulement la Ville de Genève répond aux attentes des pétitionnaires, mais il tient également à souligner que ceux-ci ont toujours fait ce qu'ils voulaient sans aucun respect des lois.

Un commissaire (UDC) relèvera que la Ville ne veut rien changer, selon l'audition de M. Pagani qui pourtant recommanda le renvoi au Conseil d'Etat de cette pétition, mais étant donné que toutes les demandes des pétitionnaires ne peuvent pas être intégrées, le commissaire est en faveur du dépôt.

Un commissaire (PDC) remarque que les pétitionnaires veulent des locaux autogérés, mais le projet est ficelé et le but de la pétition est en définitive atteint. Propos soutenus par un autre commissaire (MCG) qui précise qu'il a l'impression que les pétitionnaires veulent faire des concerts, alors que la Ville veut faire une salle de spectacle.

Il est vrai, comme le soulignera un commissaire (Ve), que la demande dans le domaine est importante à Genève et que déposer cette pétition pourrait être perçu comme une absence de reconnaissance de ce besoin. Il précise encore que cela permettrait également un contrôle et qu'il y a en outre une responsabilité régionale dont il faut avoir conscience. Il pense donc qu'il est nécessaire de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat. (Demande qui ne sera pas suivie par la majorité de la commission). Mais il faut tenir compte, comme le déclare un commissaire (L), qu'il existe des salles dans des zones industrielles qui fonctionnent bien et, comme le répétera un commissaire (MCG), il est difficile de soutenir des associations qui ne respectent pas la loi, le dépôt sur le bureau du Grand Conseil lui paraissant un effort suffisant de la part de la commission.

On relèvera encore la remarque d'une commissaire (S) qui tient à saluer la position de la Ville et qui remarque que cette dernière souhaite un soutien de la part de l'Etat. Elle évoquera encore la Barge à côté du BFM qui attire un public varié et dont la gestion est autogérée. Elle précise que ce lieu a connu une affluence importante dès le moment où Artamis a fermé ses portes. Elle pense en l'occurrence que le canton doit se prononcer sur les flux de personnes dans ce quartier. Elle ajoute qu'il faut aussi des lieux abordables pour les jeunes. Elle rappelle que ce sont 2000 à 3000 personnes qui fréquentent ces lieux tous les week-ends.

La gestion du bruit et les besoins d'anticiper cette problématique en amont seront également relevés par un commissaire (Ve).

Le président passe au vote du renvoi de la P 1722 au Conseil d'Etat :

En faveur : 5 (2 S, 3 Ve)

Contre : 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Le président passe ensuite au vote du dépôt de la P 1722 :

En faveur : 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : 5 (2 S, 3 Ve)

Le président passe au vote du traitement en catégorie II :

En faveur :	9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	4 (1 S, 3 Ve)
Abstention :	1 (1 S)

Conclusion :

La problématique liée à la fermeture du site ARTAMIS laisse un goût amer à un certain nombre d'associations liées à la culture autogérée qui logeaient sur ce site. Rassemblées en une grande fédération nommée UECA, celles-ci veulent des salles pour s'exprimer.

Nos auditions ont permis de comprendre que dans le cadre du projet de reconstruction de l'ancien site ARTAMIS, géré par la Ville de Genève, une salle de spectacles à destination de ces associations était prévue, avec toutes les mesures préventives contre le bruit, mais aussi l'implication du Canton, même si celle-ci est relativement faible.

Ces derniers mois toute une polémique est née autour d'un établissement public nocturne de la zone industrielle de Vernier. Ajoutez à cela ARTAMIS, plus les différents problèmes d'autres établissements de la place, certains auraient tendance à vouloir faire croire au grand public que Genève se meure la nuit, qu'il n'y a plus de lieux de culture, qu'il n'y a plus de lieux de divertissement, tout cela ajouté au brassage médiatique et à la rampe de lancement de la campagne électorale, le Parlement se trouve « bombardé » de pétitions pour des salles destinées à la culture, par des motions pour « sauver des boîtes de nuit », on arrive même à sortir des fonds de tiroir des vieux projets de loi qui dormaient en commission « pour sauver la culture ».

Mais, dans un premier temps, je voudrais relever que l'on a un peu tendance à confondre culture et divertissement.

En ce qui nous concerne et surtout en ce qui concerne cette pétition et les invites de celle-ci : **inclure, sur le futur site d'Artamis, au minimum une salle de spectacles autogérée pouvant accueillir 200 à 500 personnes, en plus des surfaces prévues pour des ateliers d'artistes !**

Nous considérons que les invites sont remplies ou plutôt le seront par le projet prévu sur l'ancien site d'ARTAMIS.

Mais il reste une préoccupation générale vis-à-vis de la culture et surtout la culture autogérée, sans oublier tous les problèmes découlant de celle-ci, tels que le bruit, la criminalité, le non-respect des normes.

Sont également posées d'autres questions tout aussi générales qui dépassent le cadre de cette pétition : le besoin de s'exprimer, l'accessibilité à des spectacles différents et aussi à des coûts plus modestes, la possibilité également pour les jeunes de boire un verre la nuit autrement que dans une discothèque à coûts prohibitifs et à sélection sévère.

Pour tous ces éléments et toutes ces raisons, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les députés, de soutenir le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Pétition

(1722)

pour des espaces publics autogérés sur le futur site d'Artamis

Un an après la fermeture d'Artamis et des salles du Piment Rouge, de Letage, du Galpon, du K-Bar, du Shark et du Kinetik, aucun lieu public n'a vu le jour à Genève.

Les quelques 2'000 personnes qui fréquentaient le site chaque semaine ont perdu une offre culturelle unique, qui n'a pas été remplacée.

Aujourd'hui, les « autorités » de la Ville et de l'Etat sont sur le point de choisir le projet qui prendra place sur l'ancien site d'ARTAMIS.

Aucun lieu culturel public n'est prévu dans le programme du futur projet !

L'énorme trou creusé par les travaux de décontamination donne pourtant l'occasion de construire 15'000 m² de sous-sol, ce qui permettrait l'implantation de lieux publics souterrains ne générant aucune nuisance pour le voisinage, avec des accès hors des zones de logement. Au lieu de cela sont prévus uniquement parking et dépôts.

La ville de demain se décide aujourd'hui sans la voix des milieux culturels. Ne laissons pas les décisions se prendre sans nous ! L'esprit et la créativité qui émanaient de ce lieu emblématique de la scène culturelle genevoise doivent pouvoir subsister !

Par cette pétition, nous, l'UECA et les signataires de la pétition, demandons aux « Autorités » qu'elles incluent, sur le futur site d'Artamis, au minimum une salle de spectacle autogérée pouvant accueillir 200 à 500 personnes, en plus des surfaces prévues pour des ateliers d'artistes !

N.B. 8659 signatures

*p.a Union des Espaces Culturels Autogérés
c/o L'Usine*

Place des Volontaires – 1204 Genève

LISTE DES ESPACES PUBLICS DISPARUS SUITE A LA FERMETURE D'ARTAMIS EN AOUT 2008


Associations	Types d'activités	Superficie	Capacité
Galpon	Théâtre, danse ; répétitions et spectacles	820 m2	200 personnes
Letage	Concerts, djs	200 m2	200 personnes
K-Bar	Spectacles, djs, concerts, expositions	530 m2	400 personnes
Kinetik	Cinéma	130 m2	120 personnes
Piment Rouge	Répétitions et spectacles, djs, concerts, expositions, soirées de soutien à d'autres associations	400 m2	400 personnes
Shark	Djs, concerts, expositions	60 m2 + terrasse	100 personnes

LISTE DES PROJETS DES ASSOCIATIONS JUIN 2010

Associations	Types d'activités	Situation	Superficie recherchée
ARG (Association de Recherche Géniale)	Ateliers d'artistes. Une quinzaine d'artistes.	Sans lieu à partir de septembre 2010	400 m2
Le Bloc	Projet d'espaces de création (locaux de répétition et ateliers d'artistes), d'espace d'exposition et d'espace de représentation et de diffusion pluridisciplinaire avec buvette.	Sans lieu	dès 1'000 m2 sur 2 ou 3 niveaux
Cave12	Concerts. Projet d'espace de représentation et de diffusion à la rue de la Prairie (parking à vélo de l'HEPIA).	Nomade depuis 2007	350 m2
Database 59	Studios de répétition et d'enregistrement, ateliers d'artistes, studios et labos photo-cinéma-vidéo, espace d'expositions.	Sans lieu à partir de 2012	dès 750m2, avec niveaux en sous-niveaux en surface



LISTE DES PROJETS DES ASSOCIATIONS JUIN 2010

Associations	Types d'activités	Situation	Superficie recherchée
Duplex	Espace d'arts contemporains (performances, musique, vidéos, expositions), espace de création, buvette occasionnelle, salle de répétition.	Destruction de l'espace dans le cadre du nouveau plan de quartier des Grottes, dès 2012	400 m2
Fédération des artistes de Kugler	Projet d'espace d'exposition et d'espace de représentation et de diffusion.	Espace de l'ancienne fonderie inutilisé	300 m2
GUS (Groupement des Usagers de la Sip)	Ateliers d'artistes. 45 artistes.	Sans lieu à partir de janvier 2011	2'500 m2
CENC (Centre d'Expérimentation Numérique et Corporelle)	Projet d'espaces de création, de résidences d'artistes, et d'espace de représentation et de diffusion. Mise en œuvre de projets alliant arts vivants et nouvelles technologies.	Sans lieu	400 m2 - pour l'espace de repré- huteur min. 3,5 m.
Parfumerie	Théâtre, danse : 1 espace de représentation, 1 espace de répétition, 1 espace d'accueil (Grand Café).	Sans lieu à partir de 2012	1'500 m2

LISTE DES PROJETS DES ASSOCIATIONS JUIN 2010

N° parcelle	Propriétaire	Type de contrats	Historique des négociations
3004	Etat de Genève	Contrat de location, arrêté du Tribunal des Baux et Loyers autorisant un départ deux semaines avant le début des travaux, 80CHF/m2 charges comprises à l'année	L'association d'artistes a été évacuée de l'immeuble du numéro 13 de la rue de l'Arquebuse en 2007. Elle a été relogée au Lignon pendant une année, puis à la rue des Falaises dans le quartier de la Jonction. Son bail arrive à échéance en septembre prochain. Le relogement prévu initialement par la GIM au Vélodrome n'est désormais plus d'actualité.
-	-	-	Dépôt d'un dossier auprès de la FPLCE.
7100	Etat de Genève	Convention à définir	Proposition de location faite en 2008 par l'Etat à la Cave12, sans financement pour la transformation du lieu en salle de concert (il s'agit d'un garage à vélo, ouvert sur l'extérieur). Le Conseil Administratif de la Ville de Genève propose en 2009 de financer ces travaux selon une étude menée par la Cave12 et supervisée par les services de la Ville. L'Etat a proposé de mettre gratuitement cet espace à disposition de la Ville pour une durée de 20 ans, si cette dernière investissait pour le réaménagement de cet espace. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la votation d'un crédit de 1 mio pour réaliser ces travaux. Une convention entre la Ville et l'Etat devra être rédigée, ainsi qu'une convention entre la Ville et la Cave12.
4188	Ville de Genève	Convention de prêt à usage	

LISTE DES PROJETS DES ASSOCIATIONS JUIN 2010

N° parcelle	Propriétaire	Type de contrats	Historique des négociations
4151	Etat de Genève	A convenir	La fédération a posé une demande au DCTI pour l'utilisation de l'ancienne fonderie. M. Muller a donné son accord par courrier. Visite du bureau d'architectes "Josias, B.Gredig" pour définir les normes de sécurité.
3254	CIA (Caisse de Prévoyance du Personnel Enseignant de l'Instruction Publique et des Fonctionnaires de l'Administration du Canton de Genève)	16 baux renouvelables annuellement, 65 à 100CHF le m2.	Procédure de conciliation au Tribunal des Baux et Loyers. Un rdv agendé au 26 juin 2010 avec M. De Freudenreich.
-	-	-	Dépôt d'un dossier auprès de la FPLCE.
3259	Etat de Genève	Mise à disposition	Une première rencontre avec M. Muller en mai 2010. Un rdv agendé au 17 juin 2010 avec M. De Freudenreich.

Complément d'informations sur les associations

Association	Parcelle actuelle	Type de contrat	Négociations entamées
ARG(Association de Recherche Géniale)			
Bloc56			
Database 59			
Fédération des artistes de Kugler			
GUS (Groupement des Usagers de la Sip)			
CENC (Centre d'Expérimentation Numérique)			
Parfumerie			



PROJET DE COOPERATIVE : CONSTRUCTION ET GESTION D'UNE SALLE
PLURIDISCIPLINAIRE DANS L'ECOQUARTIER JONCTION.

CONSTRUCTION : PLAN DE FINANCEMENT.

2'000 m³ à 1'000 frs/m³ (prix tenant compte d'un supplément éventuel lié aux matériaux d'insonorisation), soit au maximum un coût de construction total de **2'000'000 de frs.**

Emplacements possibles :

- au rez avec sortie du public directe sur rue (rue du Stand ou boulevard Saint-Georges) ;
- en sous-sol avec couloir de dégagement de 20 à 30m environ pour un emplacement à l'intérieur du site, sortie du public rue des Gazomètres ou rue du Stand (cette option est plus avantageuse pour la gestion des nuisances sonores liées aux déplacements du public).

30% de fonds propres soit 600'000 frs, répartition envisagée :

- **coopérateurs** : une part sociale moyenne de 300 frs (possibilité d'avoir des parts sociales de montants différents) pour un groupe initial de 20 personnes, soit **6'000 frs** (1%) ;
- **loterie romande** : **100'000 frs** ;
- **FPLCE** (Fondation pour la Promotion des Lieux de la Culture Emergente) : **200'000 frs** ;
- **Ville** : **294'000 frs.**

=> **emprunt de 1'400'000 frs** auprès de la BAS (Banque Alternative Suisse).

Remboursement : 3% / an (possibilité de taux à 2,8% selon les conditions du projet), ce qui implique **42'000 frs/an** à inclure au budget de fonctionnement (soit 3'500 frs/mois).

GESTION : BUDGET PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT.

Activités

Projet d'activités : salle modulable de 500 m² pouvant accueillir plusieurs disciplines artistiques (théâtre, danse, musique, cinéma), et comportant un espace d'accueil (buvette).

Type d'activités : projections, performances, conférences, workshops, débats, concerts, soirées disco, pièces de théâtre, spectacles de danse et de cirque.

Caractéristiques architecturales

Les caractéristiques architecturales permettent un minimum de restrictions au niveau du type d'activités réalisables.

Superficie totale : 500 m², dont 200 m² non accessibles au public, comprenant les bureaux de la coopérative, la buvette, un stock boissons, des loges pour artistes, un local technique, un vestiaire et des toilettes, et suivant la configuration, un espace de stockage pour les éléments amovibles (scène et gradins).

Configuration 1 : utilisation de modules amovibles pour adapter la salle en fonction des activités.

Configuration 2 : salle conçue selon 3 paliers (niveau 0.0 devant la scène, niveau +0.5m = à la hauteur de scène et niveau +1m ; la scène est démontable et adaptable ; chaque palier est séparé par des barrières et escaliers) ; une structure par paliers non démontable permet tout de même de faire des spectacles avec places assises.

Superficie accessible en mode « soirée disco / concerts » : 300 m² (en comptant 2 pers./m²).

=> Capacité maximum : 600 personnes (un peu moins de 550 personnes pour les concerts ; scène non accessible de 30m²).

Superficie accessible en mode « théâtre / spectacle / projections / conférences » : 180 m².

Scène : 12m x 10m = 120m² (non accessible), gradins : 18m x 10m (en comptant 0,5 pers./m²).

=> Capacité maximum : 90 personnes assises.

Budget prévisionnel

Les recettes de la coopérative se composent uniquement des recettes des activités produites.

À voir si d'autres sources de financement sont possibles : par exemple location de la salle à des tiers ou associations ?

Valeur défendue : maintien de prix accessibles à tout public. Pour exemple : un café à 2,50frs, une bière pression à 3frs, une entrée pour une soirée disco entre 10frs et 15frs, une entrée pour un concert ne dépassant pas 20frs.

Dans son élaboration, ce budget prend en compte les éléments suivants :

- 4 jours d'ouverture du lieu par semaine ;
- 4 soirées disco par mois (soit près d'une par week-end), de 23h à 5h, avec un prix d'entrée moyen de 12frs ;
- une moyenne de 10 spectacles/concerts/représentations/projections par mois, à un prix moyen de 12frs.

Dépenses annuelles :

- Salaires fixes : 3 postes à 50% (permanents) et 3 postes à 30% (régisseur, responsable logistique, comptable) => 140'000frs
- Charges patronales AVS, AI, APG, AC, AF, Amat 7,47% => 10'300frs

- Prime LAA 0,74% => 1'000frs
 - LPP pour postes à 50% => 1'800frs
 => **Charges salariales** => **155'000frs**

- **Frais courants :**
 4 soirées disco par mois => 80'000frs
 Service bar hors soirées => 10'000frs
 5 spectacles/concerts par mois à forte affluence (5 autres avec bénévolat) => 85'000frs
 Promotion (graphisme, impression, distribution) => 25'000frs
 Nettoyage => 20'000frs
 Remboursement emprunt => **42'000frs**

=> Frais courants : => **420'000frs**

- **Frais variables :**
 Charges (volume de chauffage = 2'000 m3) : => 50'000frs
 Production + Cachets artistes : => **460'000frs**

=> Frais variables : => **510'000frs**

=> Total dépenses I : => **930'000frs**

Achats matériel et fournitures, T.V.A, Suisa, frais d'administration, divers et imprévus :
 => 5 % de total dépenses I => 50'000frs

Frais exceptionnels :
 => investissement pour achats de matériel de scène (1^{ère} année) => 110'000frs

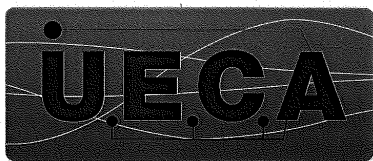
=> Total dépenses II : => **1'090'000frs**

Recettes annuelles :

4 soirées disco par mois => 530'000frs
 4 spectacles/concerts à forte affluence => 325'000frs
 Recettes billetterie autres spectacles (6 représentations/mois) => 45'000frs
 Recettes buvette hors soirées => 190'000frs

=> Total recettes : => **1'090'000frs**

Marge de manœuvre : prix billetterie, 1 jour d'ouverture en plus.



**RENDICATIONS DE L'UECA
ET RECOMMANDATIONS AUX PARTIS
ET AUX ELU-E-S POUR LE SOUTIEN DE
LA CULTURE AUTOGEREE**

Dossier de l'Union des Espaces Culturels Autogérés
Genève 2009

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

TABLES DES MATIERES :

Introduction	2
1. Création de nouvelles structures	2
1.1 Création de petits espaces de représentation et de diffusion de 50 à 150 m2 pouvant accueillir 50 à 200 personnes	2
1.2 Création de salles de concerts/soirées de 150 à 300 m2 pouvant accueillir 200 à 500 personnes	3
1.3 Création de lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes (sleep-in).....	4
1.4 Création de lieux de résidences pour les artistes.....	4
1.5 Création d'ateliers d'artistes	4
1.6 Création de locaux de répétitions	5
2. Renforcement des structures existantes	5
2.1 Privilégier les baux contractés au nom d'associations et non au nom d'individus	5
2.2 Maintien des loyers des espaces de création à des prix modérés	5
3. Revendications générales	6
3.1 Reconnaissance de la mixité des activités, de la nécessité de rassembler des espaces de création et des espaces de diffusion et de représentation	6
3.2 Etablissement de contrats permettant de maintenir des prix accessibles à tout public	7
3.3 Mise en place de moyens de promotion plus adaptés (affichage).....	7
3.4 Déclassement des zones industrielles pour permettre la réaffectation de friches à des fins culturelles	7
3.5 Conclusion d'accords à court et moyen terme	8
3.6 Réflexion approfondie sur l'aménagement futur des quartiers : implantation d'activités culturelles nouvelles et maintien d'activités existantes.....	8
3.7 Reconnaissance de la légitimité de l'UECA et de ses associations membres	9
3.8 Mise en place d'une véritable plateforme de concertation de type « conseil de la culture »	9
3.9 Soutien plus marqué des partis politiques, notamment ceux qui inscrivent la diversité culturelle dans leur programme.....	9
Contact UECA	9
<i>Annexe 1 : Salles de représentation et de diffusion</i>	10
<i>Annexe 2 : Lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes</i>	11
<i>Annexe 3 : Locaux de répétitions</i>	12
<i>Annexe 4 : Mixité des activités et configurations d'espaces</i>	13

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Introduction :

Dans les années septante, des mouvements citoyens se sont développés pour lutter contre la spéculation immobilière et ont commencé à occuper des bâtiments laissés vides au centre ville. Ils y développèrent des lieux de vie communautaire où s'épanouirent progressivement activités sociales et culturelles. Ainsi, à travers l'affirmation du mouvement squat (occupation de bâtiments d'habitation) tout un réseau de lieux de culture dite « off » a vu le jour à Genève (Argan, Garage, Ilot 13, Rhino, les Délices, Le Goulet, La Tour, l'Arquebuse, Terreau du Temple, Escobar, Chez Brigitte, l'Arcade...). Dans la continuité de ce mouvement, des friches industrielles ont elles aussi été investies par des artistes à la recherche d'espaces d'expression (l'Usine, Sécheron, Usine Bell, La SIP, Artamis, Mottatom, Kugler...).

Malgré la dimension par nature éphémère de ces lieux, leur nombre, et la prospection constante de nouveaux espaces vides à occuper, ont permis, durant un quart de siècle, une rotation garantissant un tissu socioculturel dense et diversifié ; lieux de vie et d'accueil, buvettes et cafés associatifs, salles de concert et de fête, salles de spectacle, lieux d'expositions, de projection, ateliers de création, espaces de répétition, locaux de musique, lieux de rencontre, cantines, médiathèques...

Depuis la fin des années nonante et le début de la politique de « tolérance zéro » envers les occupations, les nombreux squats fermés n'ont pu être remplacés par de nouveaux. Ainsi, le long cycle naturel de renouvellement d'espaces de vie communautaire et de lieux d'activités culturelles indépendantes en ville a été rompu.

C'est la culture genevoise dans son ensemble qui se trouve appauvrie par cette disparition, tant il est reconnu que la culture "off" ou alternative en est une composante essentielle.

Dans les lignes qui suivent nous présenterons un certain nombre de recommandations qui, à nos yeux, permettraient à Genève de faire une nouvelle place aux acteurs de sa culture alternative et ainsi favoriser le rayonnement et le dynamisme de l'ensemble de sa scène culturelle.

1. Création de nouvelles structures:

1.1 Création de petits espaces de représentation et de diffusion de 50 à 150 m2 pouvant accueillir 50 à 200 personnes.

Ces espaces permettraient de développer des structures associatives destinées à des activités musicales (concerts, soirées djs), des lieux d'expositions, d'arts plastiques, de performances, d'arts vivants et de projections indépendantes. Ils conviendraient tant à des artistes qui débute ("scène tremplin") qu'à des artistes reconnus qui présentent des productions pointues ou expérimentent de nouvelles formes d'expression.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Ce type de petites structures autonomes, réactives et novatrices a été rayé de la carte des villes un peu partout en Europe ces dernières années. Ce fait est à regretter puisque c'est à travers elles que se découvre la relève et que s'expérimentent les nouvelles tendances.

Aujourd'hui, nous constatons que la demande pour ce type d'espace de représentations/diffusions alternatifs est grande, aussi bien de la part des artistes de la scène locale qu'internationale, et qu'ils sont essentiels à Genève si l'on veut favoriser le rayonnement de la scène culturelle dans son ensemble.

1.2 Création de salles de concerts/soirées de 150 à 300 m2 pouvant accueillir 200 à 500 personnes.

Nous constatons à Genève un manque criant d'espaces de taille moyenne dévolus à la musique. Si la ville regorge de boîtes de nuits commerciales, très peu d'espaces proposent une programmation variée à des prix abordables. Les derniers lieux publics alternatifs tels que le Zoo (Usine), le Kab-PTR (Usine) et l'Ecurie (Îlot 13) sont saturés par un public trop nombreux et des sollicitations de musiciens et de dj's auxquelles ils ne peuvent répondre.

Pour rappel, il y a encore une année, les salles du Piment Rouge, de Letage, du K-Bar et du Shark, sur le site d'Artamis, garantissaient la possibilité à de nombreux sous-genres d'être représentés chaque week-end et au public d'être mieux réparti. Leur disparition sans compensation a engendré la situation de saturation actuelle et un appauvrissement de la diversité culturelle. Ces fermetures ont entraîné une diminution de la fréquence de représentation de certains genres musicaux qui risquent de disparaître à moyen terme de la scène genevoise.

Par ailleurs, le manque de salles de concerts entraîne le report de la demande sur des structures normalement destinées à l'accueil d'autres disciplines : Théâtre de l'Usine, Cinéma Spoutnik, Parfumerie. Malgré des efforts certains, ces dernières ne peuvent, bien entendu, pas répondre à l'ensemble des sollicitations sans mettre en péril leur propre programmation.

Pour ne pas pousser les nombreux talents musicaux dont regorge Genève à renoncer à leur activité ou à quitter la ville faute de pouvoir s'y produire, et pour que notre cité reste un lieu de passage des musiciens en tournée, il est urgent de trouver des espaces de remplacements aux espaces publics du site d'Artamis.

Voir annexe 1 :

- Demandes reçues par l'Ecurie (Îlot 13).
- Répercussions du manque de salles sur des structures présentant une autre discipline que la musique.
- Répercussions du manque de salles sur Electron Festival.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

1.3 Création de lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes (sleep-in).

Genève n'a jamais disposé d'un nombre suffisant d'espaces d'hébergement pour les artistes invités (interventions d'un jour à une semaine). Pendant une longue période, les squats de la ville ont pallié, dans une certaine mesure, à ce manque et permis d'accueillir pour quelques nuitées des artistes invités. Aujourd'hui, alors que la majorité des squats a disparu, les structures d'accueil à Genève (studios des halles de l'île et de la Villa Bernasconi, sleep-in de l'Usine) sont insuffisantes pour absorber la demande des acteurs culturels (musique, danse, théâtre...).

Par conséquent, un grand nombre de structures ou de festivals a vu ses frais augmenter en raison de l'obligation de recourir à des nuitées en chambre d'hôtel. Nous recommandons donc la création par les pouvoirs publics de sleep-in et de chambres pouvant accueillir les artistes et intervenants de passage à Genève que ce soit pour des concerts, des représentations de danse et de théâtre ou des workshops.

Voir annexe 2 :

- Besoins des associations : Cave 12, Zoo, Théâtre de l'Usine, Mapping Festival, Electron Festival.

1.4 Création de lieux de résidences pour les artistes.

Genève n'offre pas ou trop peu de facilité pour des résidences artistiques d'une durée d'un mois à une année. Pour rappel, l'hébergement peut poser des limites à la création artistique, c'est le cas par exemple pour des projets qui sont le fruit de collaborations entre artistes locaux et artistes étrangers (créations danse, théâtre, cinéma, musique, multimédia).

Nous proposons donc de penser à créer des studios, voir des studios-ateliers qui seraient mis à disposition d'artistes en résidence à Genève. Ceci aussi bien pour les créations de danse ou de théâtre qui intègrent des artistes étrangers que pour des résidences artistiques dans des domaines aussi divers que les arts plastiques, la vidéo ou l'écriture.

Par ailleurs, le canton ne met pas à disposition de ses écoles des solutions de logements pour les nombreux étudiants confédérés ou étrangers attirés par les formations dispensées dans notre canton (niveau bachelor ou master). Nous proposons donc de créer un parc immobilier, sur le modèle de la Cigue, pour loger les étudiants en arts qui risquent, si rien n'est entrepris, de ne plus venir étudier à Genève en raison de conditions de logement trop défavorables.

1.5 Création d'ateliers d'artistes.

Malgré les efforts, que nous saluons, entrepris par les pouvoirs publics pour reloger les artistes de l'ancien site d'Artamis (ouverture de Vélodrome et de Picto), il reste à Genève un manque criant d'ateliers bon marché.

Depuis le début de l'année, nous avons répertorié une cinquantaine de demandes d'ateliers adressées aux deux lieux nouvellement créés. Ainsi, nous encourageons la poursuite du travail

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

effectué pour le relogement des artistes d'Artamis et l'ouverture d'autres lieux de créations à des prix abordables.

Par ailleurs, nous encourageons toute forme de réflexion sur la possibilité de favoriser, dans les projets immobiliers à venir, un nouveau type de logement : le studio-atelier (notamment dans le cadre du projet Carré Vert). Il existe quelques-uns de ces objets dans le parc immobilier de la GIM et nous pensons qu'il est un très bon outil pour répondre au manque d'espace de création et de logement bon marché.

1.6 Création de locaux de répétitions.

Nous relevons une forte demande d'espaces de répétitions dans le domaine de la musique et des arts de la scène. On peut distinguer d'une part, les besoins des musiciens résidants dans le canton recherchant des locaux de répétitions (de nombreux petits espaces de 15 à 50 m²) et d'autre part, les besoins rattachés à des projets ponctuels tels des créations de danse, de musique et de théâtre (2 à 3 grands espaces de répétition, de 100 à 200 m² avec hauts plafonds (min. 3m) pour permettre la mise en place de plateau de 10*10 ou 12*10 + loges + douches).

Voir annexe 3 :

- Demandes reçues par Mottattom, le Théâtre de l'Usine, et Electron Festival.

2. Renforcement des structures existantes :

Afin de préserver la richesse culturelle genevoise, il est primordial que les lieux qui restent et ceux qui ont été nouvellement créés soient soutenus.

Après les disparitions ces dernières années d'Artamis, du Rhino, de la Tour ou de l'Arquebuse, sont encore menacés ou dans une situation incertaine en 2009 : les ateliers GUS, Mottattom, l'Usine, la Parfumerie et l'usine Kugler.

Il conviendrait de considérer les diverses associations gérant ces lieux existants comme des partenaires à part entière afin d'inscrire durablement leurs activités dans la cité.

2.1 Privilégier les baux contractés au nom d'associations et non au nom d'individus.

Des baux sont souvent conclus entre un propriétaire et des personnes solvables, sans considération des statuts de l'association à laquelle elles appartiennent et des personnes supposées la représenter sur un plan juridique. Les baux individuels fragilisent l'existence des lieux, dans la mesure où ils ne favorisent pas le développement de la vie associative et la responsabilisation collective. L'UECA s'engage à participer à l'élaboration d'un nouveau système de baux associatifs et à se porter garante de ces derniers.

2.2 Maintien des loyers des espaces de création à des prix modérés.

Il est essentiel que les loyers des nouveaux espaces de création soient maintenus à des niveaux bas, en dessous des prix du marché, afin de soutenir la poursuite des activités, souvent non-lucratives de leurs usagers. Pour un-e jeune artiste, il est difficile de supporter le

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

coût d'un atelier en plus des frais usuels (loyer, alimentation, etc) auxquels il/elle doit faire face. Pour beaucoup, la difficulté de trouver un lieu de travail à un prix abordable, débouche sur un changement d'orientation professionnelle ou un déplacement dans une autre ville. Cela signifie une perte de forces créatives pour Genève et crée un environnement pouvant décourager les nouvelles générations de choisir une voie artistique.

Dans le cas du Vélodrome ou de Picto, l'accord trouvé au sujet des loyers permet aux usagers de dégager de quoi assainir leur espace et le mettre en conformité avec leurs activités ainsi qu'avec la loi. Malheureusement, considérant l'étendue des travaux d'aménagement et l'importance du coût de la mise aux normes (à la charge de chaque atelier), ces ateliers restent relativement chers.

3. Revendications générales :

3.1 Reconnaissance de la mixité des activités, de la nécessité de rassembler des espaces de création et des espaces de diffusion et de représentation.

On relève au sein de la politique culturelle genevoise une tendance à vouloir concentrer ou sectoriser des activités par disciplines en privilégiant l'implantation d'équipements culturels « massifs » plutôt que de multiples petites structures mixtes et participatives.

Notre intérêt pour la mixité des activités est primordial, à titre d'exemple, le mode de fonctionnement de l'Usine figure désormais comme un modèle reconnu. Dans son système d'organisation, chaque collectif ou association dispose au sein du bâtiment d'un espace à l'intérieur duquel il met en œuvre une discipline en particulier. Ces entités sont rassemblées au sein d'une association faitière.

Il est important de relever que d'une manière générale, lorsque dans un même lieu cohabitent des artistes, des groupes de musique, des collectifs ou associations, les espaces publics sont les points centraux où se créent des collaborations et des synergies entre la structure et son environnement, à même de donner un nouveau souffle aux activités de création.

L'intégration d'espaces ouverts au public (buvette, espace d'exposition et, si le lieu s'y prête, salle de spectacle, concerts, soirées = activités de diffusion et de représentation) peut offrir une source alternative de revenus. Par exemple, un espace buvette ouvert au public au Vélodrome aiderait à financer une petite partie des travaux de réaffectation des lieux.

Par ailleurs, les diverses associations gérant les lieux autogérés souhaitent conserver leur autonomie par rapport à l'exploitation de leurs espaces.

Voir annexe 4 :

- *Pluridisciplinarité au sein d'un même espace.*
- *Décloisonnement des publics.*
- *Configuration possible pour de petites structures à 2 espaces séparés.*
- *Configurations possibles pour amortir le coût des loyers des espaces de création.*
- *Configurations possibles pour l'accueil d'artistes.*

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

3.2 Etablissement de contrats permettant de maintenir des prix accessibles à tout public.

À l'évidence, la convention de prêt à usage d'un bâtiment est la formule adéquate permettant à un lieu ouvert au public de conserver une politique de prix non discriminante, tout en garantissant sa stabilité financière. Toutefois, des baux négociés à des prix inférieurs à la loi du marché sont aussi envisageables afin de garantir les mêmes objectifs.

La nature des contrats liant les propriétaires et les acteurs culturels pourrait être examinée au cas par cas en tenant compte de la dimension et de la situation des espaces, de l'ampleur des aménagements nécessaires à la reconversion des espaces, de la durée du contrat, du type d'activités, etc.

3.3 Mise en place de moyens de promotion plus adaptés (affichage).

Nous relevons un manque d'emplacements, et des abus des organismes à buts lucratifs sur les emplacements réservés à la promotion associative. Le rapport du Collectif pour la promotion associative de mars 2009 concernant les nouveaux panneaux d'affichage libre mis en place par la Ville met en évidence la prolifération d'affiches commerciales, le manque de respect des délais et des formats prescrits, ainsi qu'une persistance dans l'utilisation de la colle.

Depuis cette année, il en résulte donc pour les associations, une augmentation des frais de promotion (plusieurs tournées d'affichage nécessaires pour un même emplacement et un changement de format plus coûteux) et un manque de visibilité de leurs activités.

Nous revendiquons donc l'égalité de promotion entre organismes lucratifs et organismes à buts non lucratifs, l'égalité des chances entre petits et grands organismes culturels et la préservation d'un outil d'expression démocratique essentiel et accessible à tous.

3.4 Déclassement des zones industrielles pour permettre la réaffectation de friches à des fins culturelles.

D'une manière générale, les anciens espaces industriels comportent des caractéristiques idéales pour le développement d'activités culturelles : plafonds hauts, grand volume facilement modulable, possibilité d'avoir des configurations de salle adaptées aux diverses activités présentées. Le "recyclage" d'anciens bâtiments de type industriels participe entre autres à la revitalisation du paysage urbain et à la réhabilitation du patrimoine industriel.

Le défi concernant la réhabilitation de ce type de bâtiments est d'arriver à réconcilier quatre points de vue :

- la volonté de l'Etat de ne pas perdre d'argent sur son parc immobilier même s'il s'agit de friches abandonnées ;
- la nécessité de préserver le tissu social par l'occupation d'espaces favorisant les échanges et la mixité sociale (maisons de quartier, espaces publics en plein air, centres d'activités culturelles) ;
- la volonté des acteurs culturels de fonctionner de manière autogérée et de construire une

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

expérience socioculturelle autour d'un lieu commun ;

- et enfin, l'attente du public pour des lieux proposant une alternative à l'offre culturelle institutionnelle et/ou privée.

3.5 Conclusion d'accords à court et moyen terme.

Dans l'optique d'assurer la continuité des activités culturelles tout en tenant compte du contexte historique, économique ou social, nous proposons une définition de la temporalité selon trois niveaux :

- *Court terme* : des solutions pour pallier à l'urgence, d'une durée de six mois à trois ans. Exemple : occupation de lieux vides destinés à la destruction ou à la rénovation jusqu'au début des travaux (cas de la maison au numéro 5 de la rue des Falaises).

- *Moyen terme* : des solutions pouvant être débloqués pour une durée de 3 à 10 ans dans des zones urbaines en mutation.

- *Long terme* : les acteurs culturels participent activement aux plans d'aménagement des nouveaux quartiers de Genève, en vue d'une implantation durable dans 10 à 15 ans.

Par des solutions à court et moyen terme, il s'agit de reconnaître que la culture autogérée peut s'épanouir dans les brèches spatiotemporelles ouvertes par les grands chantiers de la ville ; ce qui impliquerait un assouplissement des règles tant sur l'affectation des espaces commerciaux et industriels que sur les baux contractés avec l'Etat ou des privés.

3.6 Réflexion approfondie sur l'aménagement futur des quartiers : implantation d'activités culturelles nouvelles et maintien d'activités existantes.

Il s'agit de reconnaître que les aménagements urbains intégrant les questions culturelles garantissent la stabilité des espaces voués à la culture, quels que soient les formes d'expressions artistiques et le mode d'organisation de ces espaces.

Davantage de concertation des acteurs culturels permettrait également d'anticiper ou d'éviter les problèmes de voisinage, et notamment les nuisances liées au bruit que génèrent les activités culturelles et les déplacements de leurs publics. Le fait d'intégrer les acteurs culturels dans les processus d'aménagement urbain permettrait d'éviter les situations bloquées comme c'est le cas actuellement entre Mottattom et la Ville de Genève, ou les climats très tendus, comme celui qui oppose actuellement l'Usine à une partie de son voisinage. Ces démarches de concertation s'inscrivent dans une vision globale de politique publique consistant à intégrer les parties civiles dans les processus décisionnels.

Afin de garantir la stabilité des associations, il est important de conclure des contrats d'une durée de 3 à 5 ans minimum.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

3.7 Reconnaissance de la légitimité de l'UECA et de ses associations membres.

Nous demandons la reconnaissance des espaces culturels autogérés pour leur rôle de tremplin dans les métiers de la culture.

La culture autogérée possède une histoire, leurs acteurs ont développé des savoirs-faires dans de multiples domaines. On pourrait alors envisager de développer des relations basées sur la confiance, afin d'instaurer une continuité après le cycle qui s'achève actuellement (fermeture des squats, tolérance zéro par rapport à de nouvelles occupations d'espaces inutilisés). La fédération UECA se propose d'être garante du respect des contrats de confiance nouvellement instaurés.

Enfin, il s'agit de reconnaître que la culture autogérée constitue un élément garant du rayonnement de Genève et qu'elle est très fortement inscrite dans l'histoire de cette ville.

3.8 Mise en place d'une véritable plateforme de concertation de type « conseil de la culture ».

Un espace de concertation réunissant la Ville, les communes, l'Etat, les acteurs culturels alternatifs et institutionnels, afin que les questions culturelles soient pensées de manière globale sur le territoire genevois et que la diversité des acteurs culturels et des formes d'expressions artistiques soient garanties à long terme.

Cette concertation pourrait être pensée à l'échelle de la région francovaldogenevoise, les questions culturelles pourraient alors s'accorder avec les questions de mobilité, car une proportion du public des structures associatives genevoises se compose de résidents français et vaudois.

3.9 Soutien plus marqué des partis politiques, notamment ceux qui inscrivent la diversité culturelle dans leur programme.

Contact :

UECA
c/o l'Usine
4, Place des Volontaires
1204 Genève

Coordination :
Albane Schlechten : 078 813 34 66
Yan Roschi : 077 428 24 00
info@ueca.ch

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Annexe 1 : Salles de représentation et de diffusion.

- Demandes reçues par l'Ecurie (lot 13).

À titre d'exemple, la buvette de l'Ecurie reçoit environ une quinzaine de demandes par semaine pour l'organisation de concerts, projections ou soirées.

- Répercussions du manque de salles sur des structures présentant une autre discipline que la musique.

Des structures reçoivent des demandes de personnes désirant organiser des soirées ou des concerts alors que l'espace est destiné habituellement à une autre discipline (exemple : le Théâtre de l'Usine relève au minimum une demande par semaine qui ne concerne pas les arts de la scène).

- Répercussions du manque de salles sur Electron Festival.

Pour un festival comme Electron, le manque de petites salles est un frein au développement de projets particuliers et plus pointus au sein de la programmation (en particulier la scène électroacoustique-expérimentale et le pôle installation), et pose également des limites au niveau de la palette de styles de musique représentés (les styles proposés dans les différentes salles d'Artamis n'ont pu être proposés en 2009 ou que partiellement).

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux parts et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Annexe 2 : Lieux d'hébergement pour l'accueil d'artistes.

- *Besoins des associations : Cave 12, Zoo, Théâtre de l'Usine, Mapping Festival, Electron Festival.*

Cave 12 : une moyenne de 5 personnes par semaine, un maximum de 10 personnes certaines semaines. En plus des chambres, un espace avec douche/wc, un salon pour les petits déjeuners, et un accès Internet (pour les affaires administratives des artistes : confirmation vols, booking, etc.).

Zoo : une moyenne de 3 personnes par week-end, un maximum de 7 personnes certains week-ends.

Théâtre de l'Usine : une vingtaine de personnes par saison, sur des périodes allant de 2-3 jours à 2 semaines.

Mapping Festival : environ 150 personnes sur une période de 15 jours. Pour l'hébergement, les organisateurs s'appuient principalement sur un réseau d'amis ; les conditions d'hébergement chez l'habitant ne sont pas toujours idéales : logements parfois éloignés des points du festival, pas de connexion Internet sur place, pas d'espace pour pouvoir travailler tranquillement, etc. Actuellement, l'hébergement pose une limite à certains objectifs qui constituent en quelque sorte le "coeur" du festival : le développement de collaborations entre les artistes invités et la scène artistique locale afin de faire émerger des projets spécifiques, la conduite de workshops permettant un apprentissage approfondi des techniques et technologies, et le travail des artistes "in situ" en amont du festival.

Electron Festival : le festival rencontre certaines difficultés à loger une partie de son staff : outre les 150 artistes à loger par jour, des bénévoles et des techniciens doivent être hébergés durant 4 à 8 jours, soit une trentaine de personnes par jour. Ces derniers ne pouvant être tous logés aux sleep-in de l'Usine se retrouvent donc chez l'habitant. On peut aussi relever des difficultés également au niveau des espaces de répétition pour mettre en place, en amont du festival, des projets spécifiques comme le projet "Eprouvette" mené lors de l'édition 2007 (collaboration entre des artistes locaux et des artistes internationaux afin de produire des morceaux originaux et dévoilés exclusivement lors du festival). Ce projet initié en 2007 a été abandonné en 2008 par manque d'espaces disponibles.

Cette problématique de l'hébergement est valable aussi pour les institutions : Black Movie, la Bâtie, Archipel et les artistes invités par la HEAD.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Annexe 3 : Locaux de répétitions.

- Demandes reçues par Mottatom, le Théâtre de l'Usine, et Electron Festival.

MottAttoM : l'association accueille environ trente projets par année, autres que ceux menés par ses membres. Environ 100 manifestations par année se préparent dans ses locaux. Cela correspond à environ la moitié des demandes qui lui sont adressées.

Théâtre de l'Usine : le théâtre refuse 2 à 3 demandes par mois de comédiens, danseurs ou musiciens.

Electron Festival : le manque de locaux de répétitions est un frein au développement de projets spécifiques tel que le projet "Eprouvette" mentionné au paragraphe 2.3.

Par ailleurs, les salles de répétitions de la Parfumerie, des Studios du Grütli et du Galpon font aussi face à une forte demande.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

Annexe 4 : Mixité des activités et configurations d'espaces.

- Pluridisciplinarité au sein d'un même espace.

Il s'agit d'encourager la pluridisciplinarité dans l'élaboration de nouvelles structures : par exemple, en concevant un espace où le projet d'un collectif ou d'une association serait de mélanger plusieurs disciplines au sein d'un même espace ; ce qui impliquerait entre autres des aménagements pour que l'espace soit modulable et/ou la création d'un comité de programmation diversifié.

- Décloisonnement des publics.

Pluridisciplinarité et travail sur des thèmes : dans un même lieu comprenant de multiples espaces, plusieurs collectifs d'artistes ayant chacun leur propre espace et leur propre discipline, présentent sur une période donnée des productions rattachées à un thème commun. Le public, attiré au premier abord par le thème général, navigue ensuite d'une production à l'autre et découvre ainsi des propositions artistiques auxquelles il ne se serait peut-être intéressées avant.

- Configuration possible pour de petites structures à deux espaces séparés.

Une configuration de lieu à deux espaces : l'aménagement d'un espace de rencontres bar-café et d'un espace de représentation permet d'entretenir les aspects sociaux du lieu tout en faisant découvrir au public des prestations plus expérimentales, et de conserver aussi une certaine autonomie sur un plan financier en s'appuyant sur les recettes du bar. Exemples : l'Ecurie (Îlot 13), le Cabinet.

- Configurations possibles pour amortir le coût des loyers des espaces de création.

Pour augmenter l'autonomie financière des espaces voués à la création, nous proposons de joindre des activités culturelles lucratives. Ainsi, des espaces ouverts au public (buvette, espace d'exposition et, si le lieu s'y prête, salle de spectacle, concerts, soirées = activités de diffusion et de représentation) permettraient d'amortir le coût des loyers des ateliers tout en apportant une visibilité au travail accompli à l'intérieur des murs. Il faut cependant poser une condition à ce modèle : les espaces de création (ateliers individuels et/ou collectifs) et les espaces de diffusion et représentation (espaces communs) sont gérés par la même association.

Par exemples :

- des ateliers + un espace d'exposition avec bar (à condition que cet espace bénéficie d'un prêt à usage).
- des ateliers + un espace concerts/soirées djs (les prises de risques au niveau de la programmation de cet espace sont réduites, puisqu'il y a dans ce cas de figure une exigence de couvrir les frais de fonctionnement tout en dégagant un bénéfice à répartir sur les loyers des ateliers).

- Configurations possibles pour l'accueil d'artistes.

Pour les artistes qui doivent jongler avec les horaires (hôtels et vols), l'hébergement est un point crucial. Quand tout est sur place ou à proximité, le gain de temps est indéniable et la situation est plus confortable à la fois pour les artistes et pour les organisateurs. On peut rappeler ici que la qualité de l'accueil est primordiale, elle conditionne en partie la prestation des artistes quel que soit le domaine artistique.

Plusieurs exemples de configurations d'espaces d'accueil sont possibles :

- un lieu pluridisciplinaire (pas uniquement réservé aux musiciens), avec en plus des chambres, des espaces communs de rencontres et d'échanges.

Dossier UECA : Revendications de l'UECA et recommandations aux partis et aux élu-e-s pour le soutien de la culture autogérée.

- étant donné que le besoin d'espaces bon marché est partagé avec les étudiants, on pourrait envisager la création d'une sorte de "campus" incluant des logements pour étudiants et des espaces d'accueil et de résidence pour artistes.
- on pourrait regrouper dans un même lieu : espace d'hébergement, résidence, espace de création et espace d'exposition ou de représentation, selon le type d'activités développées.

Date de dépôt : 10 mai 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Roberto Broggin

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'ancienne friche industrielle du site d'Artamis représente un pan indéniable de l'histoire culturelle constructive et autogérée de Genève. La pétition qui a été adressée au Grand-Conseil attire l'attention sur une demande qui n'a pu être renouvelée suite au démantèlement des anciens locaux désaffectés par SIG et réinvestis durant une dizaine d'années par divers espaces culturelles ou économiques émergents.

De par les nécessaires travaux d'assainissement suite aux activités industrielles antérieures particulièrement polluantes qui se sont déroulées sur ces parcelles, il convenait de libérer l'ensemble des parcelles du site. Ce qui fut chose faite de manière concertée, mais avec des engagements pour que la suite des activités se déroulant sur le site puissent trouver des lieux pour poursuivre leurs activités, voir pouvoir revenir sur place après une rocade temporaire.

Un certain nombre d'activités ont pu retrouver des espaces en accord avec diverses collectivités publiques (Etat et Ville de Genève) ou dans des espaces commerciaux.

Néanmoins un manque évident de salles polyvalentes et d'ateliers d'artistes se fait ressentir à Genève. Les récentes affaires du MOA et d'autres lieux emblématiques (privés, associatifs ou subventionnés) le démontrent. L'attente de la clientèle de nuit, qu'elle soit festive, culturelle ou simplement conviviale se fait largement ressentir dans le bassin genevois. Que n'a-t-on pas dit sur le dynamisme actuel lausannois !

Le département de la culture vient de se livrer à une vaste enquête suivie des « Etats généraux de la nuit » que se sont déroulés en début de cette année du 1er au 6 mars 2011. Les discussions ont chaque soir été introduites par la conférence d'un spécialiste (Universités de Grenoble, Newcastle et Genève,

Municipalités de Brême et de Bienne). Le document¹ qui en est sorti est des plus instructifs. Une réelle attente se fait ressentir. Une attente simple est exprimée pour des lieux qui permettent à des populations jeunes en général et pécuniairement modeste de se retrouver dans des espaces diffusant de la culture et permettant la convivialité autour d'une boisson ou d'un repas abordable.

La demande des pétitionnaires, au nombre de 8659, est tout à fait légitime. Un nouveau quartier va voir le jour, « Le Carré Vert », sur les anciennes parcelles du lieu-dit Artamis. Les travaux de dépollution imposent de creuser, et donc d'excaver. Les collections culturelles des Musées de la Ville de Genève trouveront refuge dans ces sous-sols.

Des parkings trouveront également place dans les sous-sols de cet « Eco-quartier », ce qui est pour le moins paradoxal ! Refuser un espace demandé par la pétition sous crainte de bruit d'êtres humains, et accepter le bruit et les nuisances provoquées par la trémie d'un parking est pour le moins spécieux.

Dès lors la proposition formulée par l'UECA (Union des espaces culturels autogérés) de profiter de ces excavations pour y créer une salle de capitulé modeste (200 à 500 places) semble plus que raisonnable et permettre à ce nouveau quartier de disposer d'équipement culturel et festif, et géré de manière autogérée s'il le faut. Pratique fort courue dans de nombreuses collectivités progressistes un peu partout en Europe.

Le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté une pétition avec la même teneur et l'a renvoyée au Conseil administratif en date du 20 avril 2011.

C'est ainsi que la minorité vous recommande, Mesdames et Messieurs les Députés, d'accorder un accueil favorable à ce rapport et d'accepter le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat, étant entendu qu'un certain nombre de parcelles sur le site appartiennent à la collectivité cantonale.

¹ <http://www.etatsgenerauxdelanuit.ch/documents.php>